

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mardi 5 septembre 2006

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

L'abbé Schmidberger, organisateur occulte de l'imposture du « Bouquet » spirituel ?

Un précédent révélateur : la pétition de 1985, déposée aux pieds de Ratzinger

MGR FELLAY FAIT DEMANDER AU « CIEL » DE DONNER A RATZINGER LA « FORCE » D'ACCORDER CE QU'IL A DEJA CONSENTI PAR RUSE

Depuis 1985, la situation de la FSSPX a bien changé. Mgr Lefebvre n'est plus là, et bien qu'il ne soit plus officiellement à la Direction, l'abbé Schmidberger a, par son action et ses influences, installé un état d'esprit et fait produire par Mgr Fellay des actes et des déclarations publiques, qui rendent tout à fait possible le ralliement de la FSSPX à la Rome apostate. En effet du côté de Rome tout est prêt depuis des semaines, comme l'a révélé la presse italienne¹. Et l'« autorisation » de la messe de Saint Pie V est sur le point d'être accordée, à la condition que, comme l'a dit le 10 août, le nouveau Secrétaire d'Etat, Bertone, la FSSPX ait la « volonté » de rallier. C'est pour cela que Mgr Fellay vient de lancer, relayé par un zèle suspect de piété soudaine de l'abbé Lorans, la récitation d'un million de chapelets afin que le « Ciel » accorde à Ratzinger, la « force » d'accorder ce qu'il a déjà consenti, par ruse. Ainsi par la ruse du renard de Bavière, dissimulée par Mgr Fellay sous les oripeaux d'un « miracle » du « Ciel » en réponse à la prière des fidèles, le Supérieur de la FSSPX engagerait ainsi après fin octobre 2006, la FSSPX dans le « processus de réconciliation », usant des artifices d'une imposture sacrilège, la prière pour un « miracle » programmé, par laquelle il aurait instrumentalisé la dévotion au Saint Rosaire.

NOTRE ENQUETE POUR IDENTIFIER LE COMMANDITAIRE : LE PRECEDENT DE LA PETITION DE 1985

Il convenait donc d'enquêter pour identifier la ou les personnes qui ont ourdi un plan aussi machiavélique. Nos recherches nous ont permis de retrouver dans les archives de *Fideliter* les textes que nous vous transmettons

¹ www.virgo-maria.org

ci-dessous. Ceux-ci montrent que dès 1985, l'abbé Schmidberger avait déjà initié une opération semblable. A l'époque, il ne s'agissait pas de réciter un million de chapelet, mais de collecter plus de 100000 signatures par une pétition, dont la première condition était... semblable à celle d'aujourd'hui !

TOUJOURS UN MEME NOM DANS LA SUBVERSION DE LA FSSPX : CELUI DE L'ABBE SCHMIDBERGER

Et cette opération, menée tambour battant par l'abbé Schmidberger et relayée énergiquement par le futur rallié Abbé Aulagnier, s'acheva par la remise de trois cartons des listings des fidèles de la Tradition à l'abbé Ratzinger. Les Renseignements Généraux n'auraient pas mieux travaillé que l'abbé Schmidberger. Or, aujourd'hui, que voyons-nous ? sinon la même demande, la même dramatisation médiatique, le même destinataire. Les présomptions que le commanditaire du « bouquet » spirituel soit à nouveau l'abbé Schmidberger, agissant dans l'ombre de Mgr Fellay, tel son mentor, sont donc fortes.

UNE NOUVELLE STRATEGIE, CELLE DU CHAPELET, POUR DISSIMULER L'EFFONDREMENT DE 90% DES SOUTIENS

Les chiffres publiés à l'époque montrent que l'ambition des organisateurs du ralliement d'aujourd'hui ont fortement réduit leur ambition. Un million de chapelet en 86 jours = 11 627 fidèles. En 21 ans on se contente de moins de 10% du nombre de fidèles par rapport à 1985. Ce qui signifierait qu' **on en a perdu 90% en une génération ! le résultat de l'équipe Schmidberger-Fellay ainsi que le** constat de faiblesse de la part de la petite minorité qui organise le ralliement et qui essaie de masquer son peu de soutien dans l'artifice du chapelet qui lui permet d'annoncer un chiffre élevé (1 million) avec un petit nombre de fidèles. Sans être sûre de parvenir à atteindre ce million, cette équipe décidera-t-elle de « bourrer les urnes » ? les inscriptions étant souvent anonymes.

Quelle fut **la réponse de Rome** en 1985 ? Nous ne l'avons jamais su. A quoi a servi la pétition de 1985 ? A faire des fichiers ? Il est sûr que le rusé abbé Ratzinger a certainement observé avec un certain amusement les 3 cartons des noms des familles de la Tradition déposés à ses pieds par son agent l'abbé Schmidberger. Beau travail de subversion dans une œuvre qui continuait à préserver les sacrements valides, mis à l'abri de la destruction des révolutionnaires liturgistes.

L'ABBE SCHMIDBERGER AVAIT DEJA MANIPULE MGR LEFEBVRE SUR LE NOUVEAU RITE DE CONSECRATION EPISCOPALE

Certains rétorqueront que Mgr Lefebvre avait couvert l'opération. Certes, mais nous renvoyons aux confidences de l'abbé Cekada et au document du Comité international *Rore Sanctifica*, la *Notitia V (De Occultatione)*², parue le 11 mai 2006 et qui détaille comment l'abbé Schmidberger a manipulé Mgr Lefebvre sur la question du rite de consécration épiscopale. Jusqu'en 1982, Mgr Lefebvre faisait part à ses interlocuteurs de ses doutes sur la validité du nouveau rite de consécration épiscopale. Grâce à une étude vide, réalisée par l'abbé Bisig, l'abbé Franz Schmidberger défendit en 1983 auprès du fondateur de la FSSPX que le nouveau rite était justifiée par les rites orientaux. Cette imposture intellectuelle, inventée par Dom Botte et le Père Lécuyer en 1967, fut reprise pour être à nouveau enseignée par le Père Pierre-Marie d'Avrillé en 2005-2006 dans le *Sel de la terre* (numéros 54 et 56).

LA CORDE DU CHAPELET AVEC LAQUELLE L'ABBE SCHMIDBERGER VOUDRAIT ETRANGLER L'ŒUVRE DE MGR LEFEBVRE

L'abbé Schmidberger fait preuve d'une grande ingéniosité quand il s'agit de comploter et d'imaginer des opérations de conditionnement des esprits en faveur de la Rome apostate. De 1985 à 2006 l'âge ne semble pas avoir réfréné cette passion. Celui-ci croyant par le nombre « faire pression sur Rome », agit comme s'il n'avait jamais vécu que pour cet ultime coup mortel à l'œuvre de sauvegarde du Sacerdoce valide de Melchisedech que représente la FSSPX. De 1985 à 2006, il aura troqué la plume qui dissimulait la dague contre le cordon à gros grains avec lequel il étranglera l'œuvre de Mgr Lefebvre. Nous pourrions conseiller à l'abbé Schmidberger, homme de l'ombre, de promouvoir les mystères lumineux. A défaut de pouvoir déposer

² <http://www.rore-sanctifica.org/documents-recents.html>

trois cartons de noms au pied de l'ancien préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi qui règne désormais en maître à Rome, cela donnerait par là même aux fidèles et aux clercs le secours d'un peu plus de clarté sur les intentions et la véritable personnalité de cet abbé qui exerce depuis 24 ans sur la FSSPX une action d'autant plus pertinace qu'elle demeure occulte.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

IL Y A 21 ANS ...LA CROISADE ETAIT UNE PETITION

PETITION AU SAINT PERE

FIDELITER N° 43 JANVIER-FEVRIER 1985, P. 15- 18.

Monsieur l'Abbé Schmidberger, Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, a décidé, après la publication le 3 octobre 1984 de la «Lettre circulaire de la Sacrée Congrégation pour le culte divin», d'adresser au Souverain Pontife une - «Pétition au Saint Père» - dans laquelle il demande trois choses :

- Que soit reconnue à tout prêtre la liberté d'utiliser le Missel Romain et les livres liturgiques en vigueur en 1962 sans aucune condition.

- Qu'à cet effet cesse, pour Son Exc. Mgr. Lefebvre et ses prêtres, l'injuste situation dans laquelle on les a placés.

- Que la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X soit reconnue dans l'Eglise comme société de droit pontifical et prélatrice personnelle.

Ces trois demandes sont très légitimes et doivent être soutenues. *FIDELITER* veut s'y employer.

• L'indult du 3 octobre 1984, tout en apportant une lueur d'espérance en réhabilitant l'usage public de la Sainte Messe selon l'ancien et multiséculaire rite romain, a imposé des conditions qui rendent cette mesure quasi inefficace. Elles sont même odieuses, discriminatoires et limitatives sans raison (cf. *Fideliter* n° 42, novembre-décembre 1984). Il est donc parfaitement légitime d'en demander l'abolition même si l'on n'a pas besoin de cet indult du 3 octobre 1984 pour célébrer la Messe ancienne. Le Pape Saint-Pie V dans la Bulle *Quo Primum Tempore* a donné, en effet, un privilège perpétuel à tout prêtre de pouvoir célébrer la Messe selon le Missel qu'il avait restitué, sans avoir à craindre ni reproches ni peines canoniques. C'est pourquoi nous vous demandons, chers lecteurs, de bien vouloir signer et faire signer à vos amis et connaissances cette «Pétition au Saint Père» dont vous trouverez le texte dans ce numéro.

• La seconde demande est également bien naturelle. C'est en raison de leur volonté expresse de célébrer le Sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ dans le rite tridentin que Mgr. Lefebvre et ses prêtres ont été injustement, indignement et abusivement frappés d'une peine canonique. Comment peut-on nous considérer en effet comme exclus pratiquement de la Communion ecclésiale par suite de notre simple fidélité à la Messe tridentine ? Cette Messe ne serait-elle pas catholique ?

Il faut que justice soit faite surtout au moment où la Congrégation Romaine pour le culte divin reconnaît à nouveau la légitimité de cette Messe: et en permet la célébration.

Vous aurez à cœur de tout faire, chers lecteurs, afin que cesse pour Mgr. Lefebvre et ses prêtres l'injuste situation dans laquelle on les a placés.

• La troisième demande de la Pétition au Saint Père réglerait heureusement la situation canonique de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Il serait en effet très heureux que la Fraternité jouisse du droit pontifical. Elle dépendrait, à ce titre, directement de Rome et non plus de l'Evêque de Fribourg-Lausanne-Genève, Mgr. Mamie.

L'extension géographique de notre Institut sacerdotal, répandu aujourd'hui dans plus de dix-neuf pays, justifierait normalement cette décision. Il serait également très heureux qu'elle soit reconnue comme prélatrice personnelle. Cette situation canonique conférerait au Supérieur Général une «autorité ordinaire» sur tous les fidèles, même fort éloignés de nos Prieurés, Chapelles, Eglises, Missions.

Ainsi le principe de la constitution hiérarchique de l'Eglise auquel nous tenons tant serait respecté et une large liberté de mouvement donnée à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et à ses membres.

FIDELITER se doit de soutenir de telles demandes. Il faut que nous obtenions des milliers et des milliers de signatures.

Alors, au travail dès aujourd'hui. Vous retournerez les «Pétitions au Saint Père», signées, au Secrétariat de *FIDELITER* - avant le 17 février 1985, date limite qui les fera parvenir à la Maison Générale.

C'est le Supérieur Général, M. l'Abbé Franz Schmidberger, qui les portera lui-même au Souverain Pontife.

Au travail, chers lecteurs, sans perdre de temps.

Abbé Paul AULAGNIER

FIDELITER

B.P. 14 - Annexe 1

69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

France

PETITION AU SAINT PERE

Très Saint Père,

La circulaire de la Sacrée Congrégation pour le Culte Divin en date du 3 octobre 1984 nous apporte une lueur d'espérance en réhabilitant l'usage public de la Sainte Messe selon l'ancien et multiséculaire rite romain qui a sanctifié tant de générations.

Nous exprimons à votre Sainteté notre reconnaissance, regrettant toutefois qu'aient été apposées des conditions qui rendent cette mesure quasi inefficace.

Persuadés que le retour à la Messe Romaine traditionnelle sera la source de grâces abondantes pour la rénovation de l'Eglise, nous Vous demandons respectueusement et filialement :

1. Que soit reconnue à tout prêtre la liberté d'utiliser le Missel Romain et les livres liturgiques en vigueur en 1962.

2. Qu'à cet effet cesse, pour Son Excellence Monseigneur Lefebvre et ses prêtres, l'injuste situation dans laquelle on les a placés.

3. Que la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X soit reconnue dans l'Eglise comme société de droit pontifical et prélature personnelle.

Fils et filles de l'Eglise Catholique et Romaine, désireux d'oeuvrer à l'instauration du Règne de Jésus-Christ et au triomphe du Coeur Immaculé de Marie, nous présentons avec confiance notre requête au Vicaire du Christ.

Daigne Votre Sainteté l'agréer et nous bénir.

	NOM	PRENOM	LIEU DU DOMICILE	CODE POSTAL	DIOCESE
1					
2					
3					
4					
5					

FIDELITER N° 45, MAI-JUIN 1985, P. 21-22.

LA PETITION AU SAINT PERE A ETE REMISE AU CARDINAL RATZINGER PAR M. L'ABBE SCHMIDBERGER

Après la publication à Rome le 3 octobre dernier de la «Lettre circulaire de la Sacrée Congrégation pour le Culte divin» justifiant ce dont les traditionalistes et tout esprit impartial n'ont jamais mis en doute, à savoir que la Messe telle que saint Pie V l'a codifiée, n'était pas interdite, M. l'abbé Schmidberger, supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, a pris la décision d'inviter les fidèles à signer une pétition au Saint-Père.

«Respectueusement et filialement» cette pétition demande au Saint-Père que soient rapportées les conditions assortissant ce décret et qui en suppriment l'aspect positif. Elle demande aussi que soit mis fin à l'injuste situation faite à S. Exc. Mgr Lefebvre et aux prêtres de la Fraternité, sanctionnés précisément pour leur attachement à la célébration de la Sainte Messe selon l'Ordo dont Rome reconnaît la totale validité. Et qu'enfin la Fraternité qui a maintenant essaimé dans le monde entier, soit reconnue dans l'Eglise comme «société de droit pontifical et prélature personnelle».

Les délais impartis pour réaliser cette pétition à travers le monde ont été courts. Peut-être ne s'est-on pas assez remué ? Certains ont été négligents, ont laissé passé la date ; d'autres n'aiment pas donner leur nom et leur adresse ; d'autres, blasés ou sceptiques se sont dit : «A quoi bon !...» ; ou simplement n'ont-ils pas mesuré l'importance, le poids du nombre !...

Quoi qu'il en soit le 26 mars, M. l'abbé Schmidberger a remis au cardinal Ratzinger, trois gros cartons pleins de feuilles de pétitions. L'entretien a été bref, mais très aimable. Le cardinal a promis d'en communiquer le résultat au Saint-Père.

Pour sa part, au cours d'un entretien privé, le cardinal Oddi a estimé qu'il s'agissait d'un beau résultat et qu'il convenait de l'apprécier en le multipliant par cinq. Et nous, nous savons bien que ce résultat aurait pu être considérablement accru ! Le Portugal est arrivé en retard avec 411 noms. D'autres pays et même des prieurés, en France (mais oui...) ont manqué le départ !

Nous publions ci-après le détail par pays :

RESULTATS DE LA PETITION AU SAINT PERE

CONTINENTS ET PAYS	RESULTATS	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
EUROPE		
France	38 112	
Allemagne	23 727	Dont 891 de l'étranger
Grande-Bretagne	5 185	
Irlande	2 699	Dont Eire : 1640
Belgique	1 880	
Hollande	415	
Italie	3 968	
Espagne	779	
Portugal	411	
Suisse	14 415	Dont Valais : 5548
Autriche	9 455	
Luxembourg	21	
Suède	2	Dont 1 compris en Allemagne
Norvège	5	
Danemark	1	Compris dans le total de l'Allemagne
Allemagne de l'Est	4	Id.
Yougoslavie	27	Id.
Roumanie Bulgarie	108	Id.
Hongrie	6	Id.
Tchécoslovaquie	1	Id.
TOTAL	100 663	
ASIE		
Japon	59	Valides, sur 151 au total
Hong Kong	25	
Inde	3 322	Valides, sur 3 499 au total
Sri Lanka	239	Valides, sur 276 au total
TOTAL	3 675	
AUSTRALIE		
Australie	713	
AFRIQUE		
Afrique du Sud	2 161	Dont 312 au Swaziland et 26 au Mashonaland
Zimbabwe	629	
Zambia	1	
S.W. Africa	12	
Nigeria	2	compris dans le total d'Allemagne
TOTAL	2 813	
AMERIQUE DU NORD		
Canada	5 145	
Etats-Unis	13 646	
Mexique	2 646	dont plus de la moitié sont en soi invalides mais ont été comptés car rédigées de la main des catéchistes faute de temps et à cause des analphabètes

AMERIQUE DU SUD	
Argentine	574
Chili	14
TOTAL	16 880
TOTAL CATHOLICITE	129 850

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>